

# **REGLEMENT**

## **«Symantec eXperience»**

### **Concours de vente Partenaires Symantec Managed**

#### **Article 1- SOCIETE ORGANISATRICE**

La **Société SYMANTEC** (France) S.A.S, au capital de 182.608.00 Euros, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro B.379.235.807, dont le siège social se trouve Tour Egée, 17 Avenue de l'arche, 92671 Courbevoie cedex, (« Symantec ») organise **EXCLUSIVEMENT SUR INTERNET**, un challenge intitulé «eXperience» («Challenge») Se déroulant du **05 OCTOBRE 2009 AU 26 FEVRIER 2010.**

#### **Article 2 – PARTICIPATION**

Ce Challenge est ouvert aux revendeurs Managed, inscrits dans la base du programme «eXperience» de Symantec, à la date de commencement du Challenge. Ce Challenge est réservé à un contact par revendeur : le contact principal inscrit au programme « eXperience » («Contact(s)»). Ce Contact sera le représentant de la société.

La participation au Challenge n'est pas soumise à une obligation d'achat de produits Symantec. Seul un formulaire de participation au Challenge par personne est admis, Symantec se réservant le droit de refuser la participation d'une personne ayant soumis plus d'un formulaire.

Les employés de Symantec, des sociétés affiliées de Symantec, et de tous conseils ou agences (y compris leurs employés), ne peuvent pas participer à ce Challenge.

Les participants doivent être âgés de 18 ans et avoir reçu l'autorisation du revendeur pour participer au Challenge.

Le bénéficiaire des lots devra impérativement faire partie de la société à la date de remise des lots.

La société représentée pourra à tout moment de la Durée changer le Contact bénéficiaire des lots.

Symantec se réserve la possibilité de vérifier que les conditions de participation au Challenge décrites au présent règlement sont respectées. Toute indication de fausse identité et/ou de fausse adresse entraînera l'élimination du revendeur à ce Challenge.

Symantec organisera la base des revendeurs Managed « eXperience » en 2 groupes en fonction de leur revenu annuel sur FY10 :

- Symantec Explorer Partenaires
- Symantec Expert Partenaires

Ce Challenge est annoncé par l'envoi d'un e-Teaser et d'e-mailing à toute la base Managed « eXperience ». Les revendeurs pourront ainsi se connecter à la plateforme online spécialement développée pour le Challenge.

## Article 3 – COMMENT PARTICIPER

Pour participer, les Contacts ayant reçu l'e-mailing seront invités à se rendre sur le site :

**[www.emea.symantec.com/experience](http://www.emea.symantec.com/experience)**

Dès la première page, le Contact devra consulter le règlement et l'accepter afin de valider sa participation au Challenge. Le Contact devra ensuite s'identifier avec un login et mot de passe personnel (communiqué dans l'e-mailing) pour obtenir et consulter ses objectifs de vente.

Chaque revendeur se verra attribuer un objectif de revenu sur des produits Symantec™ des gammes Symantec™ Sécurité et Sauvegarde, sur la période du challenge.

Ce Challenge porte sur les produits Symantec™ cités ci-dessous :

- Famille Symantec™ Endpoint Protection
- Famille Symantec Protection Suite
- Famille Symantec™ Backup Exec (Base & tous les agents et options) et Backup Exec System Recovery
- Famille Symantec™ Enterprise Vault
- Famille Symantec™ NetBackup

Cet objectif sera calculé en fonction de leur revenu sur la même période l'année passée.

Le pourcentage d'atteinte d'objectif sera transformé en point sur la base de 1% = 100 points.

Pour être éligible, le revendeur devra atteindre au minimum 9000 points sur l'objectif revenu, ce qui correspond à 90% de son objectif.

Symantec a défini 6 actions permettant aux revendeurs de cumuler des points bonus.

### Points Bonus

- Pour chaque commande de produits Symantec™ suivants : Symantec™ Endpoint protection, Symantec™ Backup Exec, Symantec™ Backup Exec System Recovery, Symantec™ Enterprise Vault et/ou Symantec™ NetBackup, le Contact gagnera 1 000 points.
- Pour l'obtention d'une accréditation commerciale Symantec (SSE) sur l'un des produits suivants : Symantec™ Endpoint protection, Symantec™ Backup Exec, Symantec™ Backup Exec System Recovery, Symantec™ Enterprise Vault, Symantec™ NetBackup, le Contact gagnera 600 points. Celle-ci doit être faite entre le 5/10/09 et le 26/02/2010.
- Pour toute nouvelle opportunité déclarée dans le Partner Opportunity Management (POM), le Contact gagnera 500 points. Chaque opportunité doit être déclarée entre le 5/10/09 et le 26/02/2010.
- Pour toute opportunité déclarée dans le Partner Opportunity Management (POM) entre le 5/10/09 et le 26/02/2010 et clôturée sur la période, le Contact gagnera 500 points.
- Pour toute participation à chacun des 3 Quiz de 3 questions, le Contact gagnera au maximum 320 points (80 points lors de la participation + 80 points par bonnes réponses – Limité à 4 participants par société).
- Pour toute participation au jeu Memory, le Contact gagnera au maximum 80 points (10 points par paires retrouvées – Limité à 4 participants par société).
- Pour tout client/prospect inscrit au Tour de France Symantec « City Tour », le Contact gagnera 50 points.

## Article 4 – DOTATIONS DU CHALLENGE et CONDITIONS D'OBTENTION DES LOTS

L'attribution et la distribution des prix ne pourront donner lieu à aucune contestation. Les lots attribués ne sont pas cessibles et ne peuvent pas faire l'objet d'un remboursement en espèces ou d'un échange.

Symantec se réserve le droit de remplacer un lot par un autre lot de valeur égale en cas de force majeure.

Sont mis en jeu :

- Lot Principal : 20 places pour une personne pour un week-end en Suisse avec 4 accompagnateurs de la société Symantec.

Week-end à Montreux et Gstaad du 09 au 11 avril 2010.  
Valeur estimée à 1 400 € TTC / personne.

Ce prix comprend :

Week-end de 3 jours et 2 nuits, comprenant :

- Le voyage au départ de Paris Gare de Lyon, en deuxième (2<sup>ème</sup>) classe,
- L'hébergement en hôtels \*\*\*\* (taxes incluses),
- La restauration (2 petits déjeuners, 3 déjeuners, 2 dîners, boissons incluses),
- Les transferts et transports sur place,
- Les visites et activités intégrées au programme,
- L'encadrement depuis Paris.

**Les 3 meilleurs revendeurs du groupe « Symantec Explorer Partenaires » et les 4 meilleurs revendeurs du groupe « Symantec Expert Partenaires » ayant cumulé le plus de points, participeront au week-end à la condition d'atteindre au minimum 90% de son objectif de revenu.**

Le classement est le suivant selon les groupes :

Symantec Explorer Partenaires : 5 places pour le 1<sup>er</sup>, 4 places pour le 2<sup>ème</sup> et 3 places pour le 3<sup>ème</sup>.

Symantec Expert Partenaires : Du 4<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup>, 2 places chacun.

Le pourcentage d'atteinte de l'objectif sera transformé en point sur la base de 1% = 100 points.

- Lots secondaires :  
**4 lots secondaires seront mis en jeu au cours des 3 Quiz et 1 Memory, lancés pendant la période du Challenge à raison de 1 lot mis en jeu par Quiz.**
- ❖ 1<sup>er</sup> Quiz : **1 « caméscope numérique Xacti Digital Movie CG9 » de la marque Sanyo.**  
Caméscope VGA SD de 73,8x101x38mm, 180 g, doté d'un capteur CMOS de 9,1 mégapixels en photo, écran TFT de 2,5 pouces d'une résolution de 230 000 pixels et pivotant à 290 degrés, port USB 2.0, mémoire flash intégrée de 40 MB, stabilisateur numérique en vidéo et photo, zoom optique de 5x, fonction détection des visages en mode photo, sensibilité lumineuse jusqu'à 1600 ISO, prix public constaté de 159 € TTC.
- ❖ 2<sup>ème</sup> Quiz : **1 « bon d'achat » de la marque Au Vieux Campeur.**  
Valable sur l'ensemble des produits disponibles en magasins, d'une valeur de 150 € TTC.

- ❖ Jeu Memory : **1 « appareil photo numérique Lumix DMC-FS42 » de la marque Panasonic + 1 Carte mémoire SDHC 4 Go classe 6 + 1 Etui.**  
Capteur CCD de 10 megapixels, enregistre des images jusqu'à 3 648 x 2 736 pixels, zoom optique de 4x, sélecteur de scène intelligent, fonction détection des visages, large écran LCD de 2,5 pouces, prix public constaté de 156 € TTC.
- ❖ 3<sup>ème</sup> Quiz : **1 « sac de randonnée GLOBAL HOBO 65 » de la marque Karrimor.**  
Sac de 65 Litres, en polyamide haute résistance, ks-p 600c, ks-n 420e hd, ks-n 100<sup>e</sup>, Système de portage SA Backsystem, 1 compartiment accessible à ouverture complète grâce au zip en demi-cercle, ceinture et bretelles bi-densité, ergonomiques et escamotables, petit sac non détachable avec poches de rangement, 2 poignées de transport et sangles de compression, double curseur, prix public constaté de 135 € TTC.

Un quiz mensuel, et 1 Memory en fin de période du Challenge, sera envoyé aux revendeurs pour leur permettre de gagner des lots intermédiaires. Un tirage au sort sera organisé parmi les revendeurs qui auront répondu correctement aux questions du quiz, et qui auront retrouvé l'ensemble des paires du Memory.

Les résultats en points seront communiqués par mail deux fois par mois et mis en ligne sur le site **[www.emea.symantec.com/experience](http://www.emea.symantec.com/experience)**

Les résultats des tirages au sort seront communiqués par mail une fois par mois et mis en ligne sur le site **[www.emea.symantec.com/experience](http://www.emea.symantec.com/experience)**. Les gagnants devront transmettre leur adresse postale pour recevoir leurs dotations sous 4 semaines.

Symantec ne saurait être tenue responsable des retards et/ou des pertes et/ou de la destruction totale ou partielle des lots en cours d'acheminement du fait des services postaux.

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

## **Article 5- RESPONSABILITE**

Symantec ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, ou d'évènements indépendants de sa volonté, elle était amenée à suspendre ou annuler le jeu, modifier la dotation, et ne saurait engager sa responsabilité de ce fait.

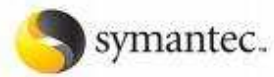
Tout problème relatif à une ou des fonctionnalité(s) du lot est couvert par la garantie du fabricant, qui soit figure dans la documentation produit jointe au lot, soit peut-être obtenue sur demande auprès du fabricant directement. Il est de la responsabilité du gagnant de suivre toutes les instructions décrites dans la documentation et en cas de demande de mise en jeu de la garantie du fabricant, de se conformer à toutes les formalités décrites dans la garantie du fabricant pour enregistrer et faire valoir sa demande.

Toute taxe, contribution sociale ou dépense supplémentaire résultant de la remise du lot sera à la charge du gagnant. Symantec ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Challenge.

En outre Symantec dégage toute responsabilité dans le cas où les participants auraient commis des erreurs et/ou des maladresses dans l'exécution de la procédure du Challenge. Symantec n'est pas responsable en cas de mauvais acheminement du courrier électronique ou postal ou en cas d'interruption des communications téléphoniques ou internet.

## **Article 6- INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les Contacts participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. En complétant le formulaire, les participants acceptent que, dans l'hypothèse ou le tirage au sort les déclare gagnants, Symantec puisse utiliser gratuitement leur nom pour communiquer sur le fait qu'ils aient gagné un prix.



Pour exercer ces droits il vous suffit d'adresser un courrier à l'adresse suivante :

**ARESSY- Challenge Symantec EXPERIENCE – 47 rue Rouget de Lisle, 92150 Suresnes.**

### **Article 7 – OBTENTION DU PRESENT REGLEMENT**

Le règlement complet du jeu a été déposé chez la **SCP Antoine PINTUS - David DI FAZIO - Lionel DECOTTE – Alexis DEROO, Huissiers de Justice Associés à MORNANT 69440, 13 Rue Guillaumond .**

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante :

**ARESSY- Challenge Symantec EXPERIENCE – 47 rue Rouget de Lisle, 92150 Suresnes.**

Suivant procès verbal de dépôt de règlement du **05 OCTOBRE 2009** qui se trouve annexé au Premier Original du Procès Verbal concernant la Minute de l'Étude.